



neolife
Et si on se réinventait durablement ?

Communiqué de presse
À LIMONEST, le 20 mai 2025

Assemblée Générale 2025 : candidature d'une experte stratégique et quatre nouvelles résolutions soumises au vote des actionnaires pour soutenir la trajectoire de croissance rentable

NEOLIFE® (Euronext Growth : FR0011636083 – ALNLF), acteur majeur des éco-matériaux issus des technologies vertes et reconnu pour son innovation en solutions constructives durables, annonce son AGM au 26 juin 2025.

Renforcement de la gouvernance dans une démarche d'excellence RSE et de parité

Dans un contexte de croissance et de retour à la rentabilité, NEOLIFE accueille une candidature de premier plan au sein de son conseil de surveillance, incarnant le renouveau stratégique engagé par la Société, tout en portant une attention particulière à la structuration de sa politique RSE et à la poursuite de la parité au sein de ses instances.

Céline Tamaillon, forte de 25 années d'expérience dans le secteur des matériaux de construction, et plus particulièrement dans le domaine de la façade, incarne le profil idéal pour accompagner notre développement. Son parcours impressionnant combine conseil stratégique international (Gemini Consulting, Roland Berger) et leadership opérationnel en direction commerciale, marketing et générale en France et en Allemagne.

Dotée d'une maîtrise approfondie des marchés du bâtiment à l'échelle européenne, forgée au contact des enjeux industriels, environnementaux et commerciaux du secteur, elle dispose d'une précieuse vision stratégique, pour accompagner NEOLIFE dans cette nouvelle phase de croissance.

Engagée dans une démarche exigeante, elle a choisi de se former spécifiquement aux responsabilités de gouvernance et a obtenu en 2024 la certification ALIATH. Aujourd'hui, forte de cette certification d'administratrice indépendante, elle met au service des conseils d'administration outre son savoir-faire, une expertise à la fois sectorielle, managériale et stratégique.

Mme Céline Tamaillon déclare :

« Le positionnement de Neolife résonne profondément avec mes valeurs. L'image de marque solide et la réputation d'excellence sur le marché témoignent d'une base robuste pour l'expansion future. Dans un secteur en pleine transformation, les solutions innovantes bas carbone et biosourcées de Neolife répondent parfaitement aux besoins urgents du bâtiment. Mon expertise pourra s'avérer utile pour accélérer la croissance et créer de la valeur pour tous : actionnaires, direction et collaborateurs. »

Le Directoire de NEOLIFE recommande avec conviction la candidature de Madame Céline Tamaillon au vote des actionnaires, convaincu qu'elle saura enrichir les travaux du Conseil de Surveillance pour accélérer la croissance.





Communiqué de presse
À LIMONEST, le 20 mai 2025

Des résolutions d'Assemblée Générale classiques pour saisir en cas de nécessité des opportunités de financement dans l'intérêt de la Société et de l'ensemble de ses actionnaires

NEOLIFE se trouve aujourd'hui à une étape charnière de son développement. L'année 2024 a en effet marqué un tournant pour la Société, avec le retour à un EBITDA positif (+1,2 M€), un résultat net bénéficiaire (+473 K€) et des flux de trésorerie d'exploitation redevenus positifs. L'objectif principal pour la Société est désormais de continuer à consolider sa position de leader sur le segment de marché de l'enveloppe du bâtiment. Afin de poursuivre la mise en œuvre de son plan stratégique, sinon accueillir de nouveaux investisseurs stratégiques ou saisir d'éventuelles opportunités, NEOLIFE pourrait être amenée à renforcer ses fonds propres.

Dans cette perspective, le Directoire a décidé de soumettre, à titre conservatoire, à l'approbation de ses actionnaires lors de l'Assemblée Générale 2025, une résolution d'autorisation impliquant une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) et trois résolutions d'autorisations impliquant une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (DPS) (au profit d'une catégorie de bénéficiaires, par offre au public et par offre visée). Ces résolutions ne revêtent par ailleurs aucun caractère exceptionnel puisqu'elles figurent à l'ordre du jour de la plupart des sociétés françaises cotées.

Le Directoire s'engage à les utiliser qu'en cas de nécessité réelle, et uniquement dans l'intérêt de la Société et de l'ensemble des actionnaires. Toute utilisation fera l'objet d'une communication transparente et sera réalisée dans des conditions aussi favorables que possible.

En cohérence avec sa stratégie financière rigoureuse, NEOLIFE exclue expressément tout recours à des mécanismes dilutifs tels que les obligations convertibles OCABSA. À ce titre, aucune résolution permettant une émission à une personne dénommée n'a été inscrite à l'ordre du jour.

Les projets de résolutions correspondants seront rendus publics dès le lendemain de la publication de ce communiqué, conformément aux obligations réglementaires.

Prochaine échéance financière : 26 Juin 2025 – Assemblée Générale annuelle

Bernard VOISIN – Fondateur et Président du Directoire

Marie BERLAND – Directrice Générale





Communiqué de presse
À LIMONEST, le 20 mai 2025

Présentation de NEOLIFE :

NEOLIFE®, créateur d'éco-matériaux pour espaces durables, est une société française fondée en 2012 par Bernard Voisin. Elle conçoit des solutions constructives à caractère environnemental - bardages, profils d'habillage et terrasses - destinées aux professionnels de la construction soucieux de bâtir des logements, des bâtiments tertiaires et des aménagements paysagers éco-responsables. NEOLIFE® participe ainsi à une nouvelle philosophie de la construction, centrée sur trois valeurs essentielles : le développement durable, l'innovation et l'humain.

Premier éco-matériau créé par NEOLIFE®, le VESTA® (Vegetal Ecological Stable Timber Advantage) allie la naturalité du bois à la résistance du minéral. Il contient un taux exceptionnel de fibres de bois renforcées issues de déchets de scieries revalorisés et sains. Ces déchets de bois proviennent de forêts européennes gérées durablement et amènent une faible empreinte carbone. Tous ses composants sont vierges et garantissent aux solutions NEOLIFE® une grande valeur ajoutée environnementale. L'éco-matériau VESTA® possède des renforts techniques au cœur de sa matière qui lui confèrent un caractère particulièrement résistant aux outrages esthétiques de l'humidité, des insectes et des UVs. Ses caractéristiques mécaniques alliant légèreté, souplesse et solidité permettent à NEOLIFE® de concevoir des solutions dont les performances répondent aux normes élevées de résistance au feu, aux chocs, au vent ou aux séismes.

Pour plus d'informations : www.neolife.fr   



Label biosourcé
et 100%
recyclable



CONTACT

NEOLIFE®

investors@neolife.fr

